

Saint-Honoré Infos

Bulletin communal - Décembre 2020



SOMMAIRE

Municipalité	p. 3
Urbanisme	p. 3
Généralités	p. 4
Travaux	p. 4
Déchets ménagers	p. 4
Les écoles.....	p. 5
CCAS	p. 7
Associations	p. 7
Alpe de Grand Serre.....	p. 13
La Skyrace	p. 14
Plantation de fruitiers	p. 15
C'était hier : Pontcharra	p. 16
Informations.....	p. 17
Bon à savoir	p. 20
Coin détente : spécial Noël	p. 22



LE MOT DU MAIRE

Cher(e)s administré(e)s,

Nous pensions en avoir fini avec le virus mais la rentrée des classes 2020/2021 a malheureusement dû se faire dans la continuité du protocole sanitaire. Cela n'a pas trop perturbé les élèves qui se retrouvent à 35 en maternelle et 60 en élémentaire. Ils s'adaptent à cette nouvelle vie, comme les adultes (masques dès 6 ans, distanciation sociale, lavage régulier des mains, changement de rythme à la cantine, etc...).

Les travaux de Saint-Honoré Village se terminent : l'éclairage public est en train d'être posé et il ne restera qu'à faire un joli tapis d'enrobé au printemps.

Une étude avec le SIAJ est en cours pour envisager les travaux de Pontcharra, dernier hameau de la commune pour pouvoir clôturer l'assainissement de Saint-Honoré.

49 arbres fruitiers ont été plantés par la commission « Agriculture » sur les hameaux de Tors, Fugières et Saint-Honoré Village.

L'activité AIRSOFT de Saint-Honoré-1500 a malheureusement cessé, le propriétaire et le locataire n'ayant pas trouvé de terrain d'entente.

Le Conseil Municipal avait envisagé le retour des vœux de la municipalité mais le contexte sanitaire actuel risque de reporter cette festivité au début de l'année 2022 : c'est bien dommage, mais il faut se protéger pour bien protéger les autres et rester toujours vigilant.

Je vous souhaite malgré tout de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2021.

Prenez toujours soin de vous et de vos proches.

Jean-Luc MICHON

RESPECTEZ LES CONSIGNES



SE LAYER
TRÈS
RÉGULIÈREMENT
LES MAINS



TOUSSER, ÉTERNUER
DANS SON COUDE
OU DANS
UN MOUCHOIR



PORTER
UN MASQUE



UTILISER
UN MOUCHOIR
À USAGE UNIQUE
ET LE JETER



SALUER SANS
SE SERRER
LA MAIN, ÉVITER
LES EMBRASSADES



RESPECTER
LES DISTANCES
DE PROTECTION

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Plus que jamais, nous devons rester vigilant.

Chacun doit se montrer responsable et solidaire.

Nous devons prendre soin les uns des autres.

La santé de tous est notre priorité,

c'est pourquoi nous insistons sur ces points que vous connaissez déjà.

L'équipe municipale reste mobilisée pour apporter à tous les administrés informations et aide (par le biais du CCAS).

MUNICIPALITÉ

Les Conseils Municipaux

Conseil Municipal du 15 septembre 2020

- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juillet 2020.

1. Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
2. Subventions aux associations.
3. Convention pour la mise à disposition aux associations de salles communales.
4. Modification statutaire de la Communauté de Commune de la Matheysine.
5. Acquisition d'un tracteur pour déneigement avec étrave et chaînes.
6. Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition d'une étrave et de chaînes engins de déneigement.
7. Budget communal : décisions modificatives budgétaires n°1.
8. Projet de plantation d'arbres fruitiers sur la Commune.

Conseil Municipal du 9 novembre 2020

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 septembre 2020.

1. Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de la Matheysine.
2. Location du garage communal de La Chaud – Année 2021.
3. Demande de subvention au Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) Éclairage Public Saint-Honoré Village.
4. Délégation du Maire pour les marchés pouvant être passés sans formalité préalable.
5. Adoption du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable – exercice 2019.
6. Budget communal : décisions modificatives budgétaires n°2.
7. Suppression poste adjoint administratif 2^{ème} classe -17h – et création poste adjoint administratif territorial-21h00.
8. Création poste adjoint technique territorial à temps complet.
9. Convention pour la mise à disposition aux associations des salles communales.
10. Avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la commune de Saint-Honoré au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Jonche.

**Retrouvez l'intégralité des comptes rendus sur notre site internet :
www.saint-honore-mairie.fr**

URBANISME

Déclarations préalables :

Août 2020 :

BURNOD Jacques (DP 038 396 20 20023) :
Restauration à l'identique du toit d'un abri.

Septembre 2020 :

RITZ Morgane (DP 038 396 20 20024) :
Construction d'un abri de jardin.

GÜRKE Heinz (DP 038 396 20 20025) :
Construction d'un abri de jardin (serre).

CHOVIN Christophe (DP 038 396 20 20026) :
Création d'une véranda.

MISCORIA Olivier (DP 038 396 20 20027) :
Changement fenêtres et installation volets roulants solaires.

CAPRERA Angelo (DP 038 396 20 20028) :
Agrandissement ouverture portail existant.

PÉRIEULT Antoine (DP 038 396 20 20029) :
Construction d'un abri de jardin.

Octobre 2020 :

BERARD Marie (DP 038 396 20 20030) :
Construction d'un abri de jardin.

FREE MOBILE (DP 038 396 20 20031) :
Construction d'une zone technique et enceinte grillagée de 2 mètres.

DIDIER Bernard (DP 038 396 20 20032) :
Construction d'une véranda en aluminium.

Novembre 2020 :

BAYMAT-PECIT Éric (DP 038 396 20 20033) :
Changement des fenêtres et installation volets roulants.

GUILLOT Dominique (DP 038 396 20 20036) :
Modification clôture et enrochement.

Permis de construire :

Septembre 2020:

PASQUIER Alexys (PC 038 396 16 20005) :
Annulation de la construction d'un abri.

GÉNÉRALITÉS

TRAVAUX : Commission Travaux 2020

Gestion de l'eau :

Grâce au retour de la pluie dès le mois de Septembre, nous avons été en mesure de rouvrir tous les bassins de la commune, avec toutefois un débit réduit de moitié.

La commission « Urbanisme » souhaite avancer sur le projet de construction d'un château d'eau aux Alemans. La première étape consistera à finaliser l'achat des parcelles concernées et à faire les demandes de subventions. Pour rappel, le but de ce projet est de sécuriser nos ressources en eau et d'éviter les baisses de pression de débit d'eau à certains endroits de notre réseau (Les Alemans, Fugières,...).

Hameau de Saint-Honoré Village :

Les entreprises CITEOS et CARRON ont terminé les travaux. La pose des mâts et le câblage de l'éclairage public est en cours et se poursuivra jusqu'au 15 Décembre. Le bicouche a été fait fin novembre afin de passer l'hiver. Il restera l'enrobé et la réfection du tapis qui sont prévus pour le printemps au mois de Mai.

Concernant la sécurité, des réunions sont organisées pour réfléchir à la meilleure solution. En attendant, les employés communaux vont resserrer les chicanes pour forcer les véhicules à ralentir.

Pontcharra / Assainissement :

Une étude est en cours, en concertation avec le SIAJ.

Comboursière / Combalberte :

La communauté de Communes procédera à l'installation de containers de tri sélectif dans les semaines à venir.

Plus généralement :

- ◆ Poursuite de l'entretien courant des chemins,
- ◆ Gestion et entretien courant des conduites d'eau.

Saison hivernale : nous sommes prêts !!



ORDURES MÉNAGÈRES

Moloks : RAPPEL

Les moloks sont réservés uniquement pour les ordures ménagères.

Pour ce qui est du verre, papier et emballages, des containers sont à votre disposition.

De plus, tout ce qui fait partie des encombrants (matelas, fer, bois, etc...) doit être posé en déchetterie pour recyclage.

Tout ce qui est mis dans les moloks augmente le poids et de fait le coût qui est supporté par nous tous !

**En cette période de crise sanitaire, nous trouvons de plus en plus de masques abandonnés dans la nature...
Un peu de civilité et soyons respectueux de l'environnement !!!!**

Déchetterie

Nous vous rappelons que les déchetteries sont fermées du 1er décembre 2020 au 31 mars 2021.

Les déchetteries communales seront ouvertes dès le 1er avril 2021 :

- Le mercredi non-stop de 7h30 à 16h00.
- Le samedi matin 8h00 à 12h00 (permanence assurée par des élus bénévoles).

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous rendre à la déchetterie intercommunale de La Mure ouverte :

- Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- Le samedi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

LES ÉCOLES

La COVID racontée par les enfants

La covid, qu'est-ce que c'est ?

« C'est un virus, c'est un microbe qui se balade dans le monde ».

Est-ce que tout le monde tombe malade de la même façon ?

« Ce sont les âgés qui le prennent ».

Que doit-on faire pour ne pas tomber malade ?

« Il faut porter un masque et se laver les mains ».

« Il faut pas aller chez les gens ».

« Il faut mettre du scotch par terre pour pas que les gens soient trop près ».

« On doit pas sortir ».

« On doit pas voir les copains et on doit porter un masque pour aller voir ses grands-parents ».

« Faut prendre un papier pour sortir : l'attestation ! ».

On parle du lavage des mains :

« On compte jusqu'à 39 » (Eric, enseignant et directeur de l'école maternelle, précise que les enfants se frottent les mains 30 secondes).

« On se lave les mains à l'école 9 fois ».

« On dirait que les parents se lavent jamais les mains, il mettent du gel anti-gracologique qui sent mauvais ».

Qu'est-ce qui vous embête le plus ?

« On veut pas être malade et d'aller au docteur ».

« On a peur que le Père-Noël tombe malade parce qu'on veut plein de cadeaux jusqu'au plafond de ma chambre ».
« On avait peur d'avoir encore les carrés pour nous séparer comme en mai où on pouvait pas du tout jouer avec les copains ».

Et les adultes avec le masque :

« On voit pas quand les grands rigolent mais les yeux ferment un petit peu et la tête tremble ».

Et vous les enfants, est ce que vous portez des masques ?

« Mamie a fait des masques qui sont trop grands ou trop petits ».

Le petit mot de la fin :

« On en a marre d'être au virus ».

« On voudrait que le virus parte pour être mieux tranquille ».



Classe de Grande Section de maternelle

Le 11 novembre

Pour la commémoration du 11 novembre, les enfants de l'école élémentaire du Tabor avaient commencé à préparer leur hommage. Compte-tenu du contexte sanitaire, ils n'ont pas pu nous faire profiter de leurs chefs-d'œuvre. Ci-dessous un petit aperçu des élèves de Christophe Dolivet—CP/CE1.

Nous avons pensé aux "poilus"
Nous avons pensé aux "poilus"
qui sont allés à la guerre.

Certains ne sont pas revenus.

Nous avons imaginé un champ
de bataille couvert de bleuets
pour la paix.

NOË
Ulrich
les CE1
Léon
Némi
Jérémy
Laura

Mélisa
BERÉNICE
les CP
LORIS
Céa
Victoria
aria

Siléo
Nourah
Noah
LILOU
Kelya



Photos-mystère de Saint-Honoré

Nous allons vous présenter un projet sous la forme d'un mini-jeu sur la commune de Saint Honoré. Tous les élèves de la classe de CMI/CM2 ont fait des photos-mystère sur la commune. Vous devez chercher où se trouvent ces photos. Les réponses seront dans le prochain journal. Bonne découverte !

Clara, Arthur, Adam, Hugo et Dimitri



Photo 1 :



Photo 2 :



Photo 3 :



Photo 4 :



Photo 5 :



Photo 6 :



Photo 7 :



Photo 8 :

Le courseton de l'école élémentaire

Pour le Courseton, nous nous sommes rendus en bus à la salle des fêtes.
Sur le terrain, les CP devaient courir 9 minutes, les CE1 12 mn, les CE2 15 mn, CMI 18 mn et les CM2 21 mn.
Pour compter les tours nous utilisons des élastiques.
Après la course, nous avons goûté.
Puis il y a eu 4 ateliers : slaloms, sauts de rivière et en longueur, relais et lancer.
Ensuite une petite récréation.
Plus tard, chacun a reçu un diplôme : lièvre, lévrier, antilope et guépard.
Finalement, c'était très bien : nous avons beaucoup aimé !

La classe de Delphine



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nous espérons que les colis de Noël préparés pour les plus de 70 ans de notre commune vous sont bien parvenus. Nous sommes comme vous, déçus de ne pas avoir pu vous réunir autour du goûter de fin d'année comme cela était prévu. Comme vous le savez, les conditions sanitaires et notre respect de la santé de chacun ne le permettaient pas. Mais c'est promis, ce n'est que partie remise, nous nous rencontrerons à nouveau dès que possible.

Les fêtes approchent, les familles vont pouvoir à nouveau se déplacer et se côtoyer plus longuement. Nous vous souhaitons à toutes et à tous de profiter de ces moments festifs, même si la Covid 19 nous impose encore quelques restrictions.

Nous vous rappelons que le CCAS reste à vos côtés. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'une aide, d'une écoute ou tout simplement d'une information.



Un petit souvenir de l'an dernier...



ASSOCIATIONS

Le formulaire de demande de subvention pourra être retiré en Mairie à partir du 2 janvier 2021.

Comité des Fêtes de Saint-Honoré



Bonjour à Tous,

Nous aurions aimé vous faire part d'un résumé en photo d'une année riche en évènements mais malheureusement, le contexte de cette année 2020 ne nous a pas permis d'organiser toutes les manifestations prévues.

Seule la Saint Antoine en janvier dernier fût une journée réussie, comme chaque année, grâce à votre participation.

La fête des hameaux, le méchoui d'août et le Beaujolais sont quant à eux partie remise pour l'année prochaine on l'espère... Compte-tenu du contexte sanitaire de cette fin d'année, la St Antoine 2021 sera aussi annulée.

Notre assemblée générale s'est déroulée en octobre dernier et c'est avec un grand plaisir que nous avons vu de nouveaux arrivants au sein du bureau pour continuer ensemble à faire vivre notre village.

Nous restons disponibles pour toute question et si vous souhaitez vous aussi venir nous donner un coup de main, faites le savoir !

Nous avons une pensée pour chacun d'entre vous durant ces moments difficiles et toute l'équipe du comité des fêtes vous souhaite **un Joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année.**



Comitedesfetessthonore@outlook.com
06.82.21.86.77

L'équipe du Comité des Fêtes.

ASSOCIATION DANCE MIX
RENTREE 2020-2021

SAINT-HONORE : Salle des fêtes
Zumba Adulte : Lundi de 19h15 à 20h15
Classique à partir de 9 a - Lundi de 17h15 à 18h15
Zumba Kids 1 (8 à 11 a) : mardi de 17h15 à 18h15
Zumba ados : Mardi de 18h15 à 19h15
Fitness : Mardi de 19h15 à 20h15

SAINT-HONORE : Salle de Tors
Zumba Kids 2 (6 à 8 a) : mercredi de 10h à 11h
Baby-Dance (4 à 6 a) : Mercredi de 11h à 11h45

ST LAURENT EN BEAUMONT : Salle des fêtes
Zumba Adulte : Jeudi de 18h30 à 19h30
Fitness : Jeudi de 19h30 à 20h30

Adhésion à l'association : 15 €/personne/an
Cotisations à l'Année :
Zumba-Fitness-Baby-dance : 150 €/an
2 Disciplines ou 2 cours/personne : 265/an
-10% pour le 2ème membre d'1 même famille

Renseignements et inscriptions : 0618793124/0672964202
i p n s

La Diane du Tabor

Comme toutes les associations de la commune, nous subissons les méfaits de cette satanée maladie qui nous oblige à rester chacun chez soi, alors soyons fort et nous gagnerons !

Nous avons eu la chance de voir la Skyrace internationale maintenue. Nous avons pu profiter de l'arrêt de notre activité « La chasse » et avons donc eu le temps de confectionner et de vous proposer nos produits habituels : tourtes, terrines, pains et cerise sur le gâteau : des Saint-Genis !



Le nombre de SMS reçus pour nous féliciter sur la qualité de nos produits est une belle récompense. Nous en sommes très heureux et vous remercions pour votre participation à nos ventes. C'est vrai que l'attente de la sortie des produits du four est parfois longue mais quel plaisir de pouvoir échanger, ne serait-ce que quelques minutes !



Tout cela fait que nous espérons la fin du confinement le plus rapidement possible pour pouvoir vous proposer une prochaine vente avant les fêtes de Noël ! (car vous êtes très nombreux à nous solliciter...).

Donc au plaisir de se rencontrer devant le four banal qui aura besoin que l'on effectue une restauration, il y a urgence car la toiture devient une passoire, C'est vous dire que pour l'année 2021 il faudra sérieusement y penser.

Toute l'équipe de la Diane du Tabor

Les Marmottes joueuses

Les Marmottes Joueuses vous proposent de se rencontrer autour de jeux afin de se connaître et de partager un moment de convivialité.
L'association est ouverte à tous, quel que soit votre âge.
Venez découvrir ou redécouvrir des jeux plus ou moins connus. Laissez vous surprendre.

Nous vous accueillons les mardis de 15 heures à 19 heures et, selon les disponibilités de la salle, les vendredis de 20 heures à 23 heures ainsi que les samedis de 14 heures à 17 heures.

Cela se passe à la salle associative de Tors et nous nous retrouvons même pendant les vacances scolaires.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations ou confirmer une date d'ouverture, vous pouvez nous contacter par email : les.marmottes.joueuses@gmail.com ou par téléphone : 06 08 63 50 50.



Le Sou des Ecoles

Le Sou Des Écoles de Saint Honoré vous donne des nouvelles !

Bureau actuel :

Présidente : Annie Larroque
Vice présidente: Marie Bérard
Secrétaire : Jane Gentil-Perret
Vice secrétaire : Sarah Vuillermoz
Trésorier : Stéphanie Badet
Vice Trésorier : Sébastien Badet

L'AG du 17 Novembre, a pu se tenir en visio conférence, pour un changement de bureau, dont chaque adhérent (parents d'élèves des Écoles) a pu participer ou se présenter !

Projet déjà terminé :

Sky Race : weekend du 17 et 18 Octobre. Nous avons vendu 150 parts de gâteaux préparés par les parents d'élèves.

Projets en cours :

- Café le vendredi matin : devant le four communal. 8h20 à 9h.
(Δ trêve hivernale et sécurité sanitaire)
- Troc à Sport : cette année, c'était en ligne seulement.

- Vente d'agrumes bio en Décembre , avec une pré-commande.

Projets futurs : Vente de Brioches en Janvier et d'autres projets restent à venir !

Ces actions rassemblent des fonds pour offrir aux enfants des activités culturelles et sportives, en fonction de leur âge, dans le cadre d'un projet pédagogique (spectacles, ciné-théâtre, voile, ski de fond, piscine, abonnements revues...).

Le bureau du Sou des écoles de Saint-Honoré

Pour nous contacter : Soudesecoles.sthonore@gmail.com / Tel : 06 62 37 67 44



Les Amis du Pain

L'amicale : Les **amis du pain** (Association régie par la loi du 1er Juillet 1901)

N° : **W381013675**

Représentant : **M TROUSSIER Jean-François**

Adresse : **Tors 38350 SAINT HONORE**

Tél : **06 76 47 11 90**



Rappel : Les habitants du hameau de Tors utilisent depuis toujours le four banal pour la cuisson du pain, mais l'état du bâtiment ne nous permettait pas de pérenniser cette activité. Quelques habitués continuaient et continuent de façon ponctuelle à utiliser le four.

En 1995, on nous a conseillé de créer une association afin de pouvoir percevoir quelques aides publiques.

C'est chose faite en 2012 et sans tarder nous nous sommes attelés à monter le dossier de la toiture qui était d'une urgence absolue. (La toiture en fibro ciment est envahie par la mousse et poreuse.

La charpente était en décomposition avancée et s'affaissait. La cheminée n'était plus étanche et menaçait de tomber. L'humidité a cheminé dans les crépis et maintenant une atmosphère malsaine.



Dans ces mauvaises conditions, nous avons une crainte sur la sécurité du bâtiment (Chute de cheminée, affaissement de la toiture...) **et nous nous inquiétons de l'insalubrité générée par l'humidité.**

Après avoir monté le dossier pour rénovation de la toiture, les acteurs publics nous ont renvoyé vers la commune qui elle seule, pouvait prétendre à recevoir des aides de financement. La commune a pris acte de cette situation et nous lui avons transféré le dossier (Voir tableau).

La toiture était notre priorité et c'est la première tranche de travaux que nous avons lancée.

Depuis, nous avons continué notre action pour arriver à la construction de notre chalet fournil.

Malheureusement la situation sanitaire ne nous a pas permis de profiter des derniers travaux, ce n'est que partie remise.

Récapitulatif des opérations :

Travaux	Année	Commune	Subvention	Auto financement	Par nous même
Dépose toiture	2013				80 Heures
Reconstruction cheminé	2014			300€	40 Heures
Maçonnerie chaînage crépis	2014			300€	40 Heures
Toiture 9988€ (Gammariello)	2014	3000€	Régions : 3000€ Département : 2132€	1856€	
Hotte Porte...	2014	200€			70 Heures
Porte Bois + ferrures	2016			400€	80 Heures
Préparation crépi	2017				20 Heures
Crépis intérieur	2018			2300€ (Brun TP)	
Aménagement intérieur (Etagères placard)	2019			400€	35Heures
Electricité éclairage	2019	200€			25Heures
Chalet fournil	2019	0	500	8509€	300Heures
Crépis extérieur	2020	4347€ HT			
Modification pétrin en 220v	2020			320€	35Heures



Yves DI MARCO (Trésorier)

La société bouliste de Saint-Honoré

L'actualité de la Société Bouliste

2020 restera l'année marquée par la mise en sommeil de notre discipline dès le confinement qui eut pour conséquence l'arrêt de toute compétition départementale et nationale et aussi, de notre concours annuel de la Municipalité de juillet.

Heureusement, dans le monde d'avant, notre société a réalisé une participation honorable en février au championnat de France des Associations Sportives Boulistes, quand, après une victoire inattendue sur nos terres devant l'ogre vizillois, elle dut s'incliner de quelques petits points au match retour.

La saison de compétition s'est arrêtée pour nous par l'organisation d'un double cet hiver à Susville, gagné par nos amis de Vault emmenés par André Guignier.

Enfin, nous fûmes quelques-uns à continuer à pratiquer amicalement notre passion dans le strict respect des gestes barrière avec des affrontements amicaux au clos du Villars Saint Christophe avec un point d'orgue final qui a vu encore André Molinié associé Aux Murois, venir à bout des nôtres dans notre But d'Or automnal, revisité dans ces circonstances de pandémie.

Cette année restera aussi marquée par le décès soudain de Christian ROUSSET qui venait de rejoindre notre Société. Nous garderons de lui, au-delà des qualités boulistiques de ce champion, l'image d'une belle personne.

Mais restons optimistes en rêvant d'une nouvelle saison qui nous verra retrouver le plaisir de la compétition et de l'organisation de notre double hivernal de février et de notre quadrette programmée le 3 juillet à TORS avec le concours de la municipalité que nous remercions encore de mettre à notre disposition la salle des fêtes pour organiser cet évènement.

Alors rendez-vous à l'an prochain.



Sur la Photos ci-dessus L'AS de Vizille et les amis des deux Saints lors notre victoire au CF AS

Les vainqueurs de notre double de février Guignier Ravannat devant le double Raveux Gaii-Levra



Enfin le redouté Dédé brandissant la coupe de notre But d'Or devant un parterre quelque peu clairsemé, de courageux boulistes dans un contexte compliqué.

Vous souhaitez nous rejoindre, prendre une licence (offerte aux jeunes de moins de 18 ans ou étudiant) ou devenir sociétaire, contacter le Président par email yves.peyrin@gmail.com ou tél 0695858670

Bibliothèque « Le Manège à lire »



Malgré cette période troublée, votre bibliothèque est toujours là !!

Hormis le comité de lecture qui n'a pu reprendre ses séances, car il est difficile de respecter les distanciations imposées par les consignes sanitaires, les permanences ont repris avec masques obligatoires, gel hydroalcoolique, mise en quarantaine des documents.... Nous vous attendons donc nombreux :

Le Mercredi de 16h30 à 18h30 ou le Vendredi de 17h00 à 18h30

PROJET : Histoires en rimes, fables et comptines : Travail avec les écoles

Ce projet de lecture, coordonné par la Médiathèque MATACENA à la Mure, en partenariat avec les bibliothèques de Susville et de St Honoré, se déroule en 3 étapes sur l'année scolaire 2020-2021, et intéresse notamment notre école maternelle et ses 2 classes. Il est animé par les créatrices de la série de livres « Les petits chats », très prisés par les jeunes lecteurs, et il a pour but de faire découvrir une forme originale d'écriture : une histoire en rimes se terminant (comme les fables de la Fontaine), par une leçon de vie, un conseil... Stéphanie Dunand-Pallaz, auteure, et Sophie Turrel, illustratrice, sont ainsi venues deux fois déjà travailler avec les enfants à l'école de Fugières :

Le 9 octobre, pour présenter leur travail, de l'idée de l'histoire jusqu'à sa publication.

Les enfants ont ensuite choisi un des chats héros et l'ont fait dessiner par Sophie sur le thème des planètes, qu'ils étudiaient en classe. Les GS-MS (grande et moyenne sections) ont ainsi fait partir Chat Viré dans une belle fusée rouge pour attraper les étoiles, alors que les PS-MS (petite et moyenne sections) ont voulu que le Chat Touillis observe les planètes avec son télescope. Ils ont aussi chacun complété un dessin de chat, sans oublier une séance d'étirements et de chasse aux souris, comme les chats-tentifs qu'ils étaient !



Le 27 novembre, c'était au tour des enfants de composer leur propre fable, avec leur héros

Pour les plus grands, ce sera Rosie la licorne jolie, qui s'ennuie mais qui, en osant s'aventurer ailleurs, va trouver l'âme sœur auprès de Napoléon le mouton.

Pour les plus petits, c'est Pompon le mouton coquet qui va apprendre avec Gron Gron le cochon l'importance de savoir s'amuser.



Sophie prend ensuite le relais pour dessiner les héros sous les indications des enfants.... et voilà que les personnages prennent vie et couleurs sous son coup de crayon !

Prochaine étape le 29 janvier avec Sophie pour ajouter les dessins qui vont illustrer les fables, et le 1^{er} avril avec les deux artistes pour présenter l'ouvrage réalisé en commun.



Bonnes fêtes à tous

Les bénévoles du Manège à Lire

Qi Gong / Méditation Art énergétique chinois

De nombreuses disciplines, principalement venues d'Orient, nous invitent à nous rapprocher de nous-mêmes en travaillant à la fois sur notre corps et notre esprit. Le Souffle du Grand Serre propose de cheminer dans cette voie grâce au Qi Gong et à la Méditation.

La pratique du Qi Gong a pour but de régulariser et d'améliorer le fonctionnement des organes, d'unifier le corps et l'esprit, de mieux gérer les émotions. Elle peut prendre des formes très variées mais toutes les méthodes ont trois éléments en commun :

- La canalisation du mental
- L'attention à la respiration
- La précision des gestes et postures

Le Qi Gong est ainsi l'un des outils de la Médecine Traditionnelle Chinoise. Même si une pratique de loisir ne peut prétendre soigner, sa régularité procure un indiscutable bien-être. Sur le plan physique, les exercices proposés permettent d'acquérir une meilleure connaissance du schéma corporel. Ils développent la souplesse articulaire, et donc la mobilité fonctionnelle. La fluidité gestuelle favorise la circulation de l'énergie (Qi), du sang et des liquides organiques. Elle induit une globale harmonie physique et psychique.

Toutes les formes proposées sont adaptables pour convenir à tou.te.s, quels que soient l'âge et la santé des pratiquant.e.s. Lors des confinements, les séances continuent en visioconférence. Et lorsque nous pouvons nous retrouver physiquement, c'est désormais la grande salle de la salle polyvalente Charles Poncet qui nous accueille.

Quant aux séances de Méditation, elles se déroulent à la MPT de Susville (hors période de confinement) et en visioconférence (toute l'année).

Le contexte politico-sanitaire actuel nous met face à l'une des qualités fondamentales de la vie : l'incertitude. Un virus circule et ce que nous pouvions prendre pour acquis nous échappe. C'est le moment de revenir à soi pour écouter nos besoins avant d'agir en cohérence avec nos valeurs. Ecouter implique de commencer par faire silence ; silence en soi. La pratique de la méditation nous aide à explorer cet espace de paix intérieur à partir du quel chacun.e peut offrir au monde ce qu'il.elle a de meilleur.

Pour toute information supplémentaire, pratique ou autre, nous demeurons à votre disposition.

*Contact de l'association : Muriel Didier-Cartier
06 87 56 54 12
souffledugrandserre@gmail.com*

ALPE DU GRAND SERRE

SIAG : Le transfert de compétence adopté

Au bout de trois mois de discussions, de doutes, d'espoir et de suspense, le transfert de compétence a été adopté par les 43 communes de la CCM (Communauté de Communes de la Matheysine). **33** communes représentant 17 735 habitants ont voté **pour** et **10** communes représentant 1800 habitants ont voté **contre**.

Le SIAG, l'instance composée de cinq communes (La Morte 96%, Lavalens 1%, Villard St Christophe 1%, La Mure 1%, Saint Honoré 1%) qui gérait la station de ski jusqu'alors, sera dissolu et la gouvernance est reprise par la CCM. Les modalités et les détails de cette nouvelle organisation sont encore à déterminer.

Ce qu'il faut retenir à ce jour, c'est que la reprise de gouvernance permettra une gestion des finances directement par cette entité ; elle conduira également à attirer des investisseurs, à mobiliser des partenaires. La CCM pourra collecter des fonds, autorisant ainsi une modernisation des installations. Dès lors, la Matheysine pourra envisager un avenir plus optimiste pour l'Alpe du Grand Serre, un pôle économique, touristique et fédérateur pour tout le plateau !

SKYRACE DES MATHEYSINS



Malgré des circonstances sanitaires difficiles, la Skyrace des Matheysins a finalement été maintenue par ses organisateurs, le weekend des 17 et 18 octobre 2020. Cette course de trail de montagne internationale fait partie de la Skyrunner world series (16 courses dans 11 pays différents). Cette année, seules deux épreuves se sont déroulées, Zermatt (Suisse) et...Saint-Honoré ! Le tracé de la Skyrace débute à Tors et amène les coureurs sur le point le plus haut de la commune, le Tabor (2389m), en passant par les sommets du Pérollier et du Piquet de Nantes. La distance de course est de 25,5km, pour près de 2000 mètres de dénivelé.

Le samedi était dédié à deux épreuves en marge de la course phare : le skytrail des Matheysins et la ronde des marmottes. La première est présentée comme une véritable initiation au skyrunning, avec un dénivelé positif de 1200m pour une distance de 20km, l'occasion pour les participants partis de Villard-Saint-Christophe, de monter jusqu'aux rives du lac Charlet, puis de redescendre vers le hameau de Tors en passant par Saint-Honoré 1500. La Ronde des Marmottes est quant à elle un parcours dit "historique", moins montagneux, de 12km entre Fugières et Nantes en Ratier. Les enfants n'ont pas été oubliés avec un parcours spécifique adapté en marge de la course du dimanche.

Pour la promotion de l'événement, la course était intégralement diffusée en direct sur Télé-Grenoble et en temps réel sur internet via des moyens techniques performants, avec des images fournies par des drones et des caméras « embarquées » sur des suiveurs à pieds ou en vtt. Cette couverture médiatique est une véritable prouesse technique et humaine, car difficile de courir plus vite que les meilleurs de la spécialité avec une caméra dans le sentier du Diable !

Dimanche matin, 300 participants s'étaient donnés rendez-vous au départ de la Skyrace, sous une météo un peu maussade mais avec un plafond nuageux situé à 1700m environ, ce qui a permis aux coureurs d'en émerger pour aborder les passages les plus vertigineux sous un soleil radieux. Décalée dans la saison, cette édition a connu un parcours comportant moins de neige que d'habitude. Pour ce qui est des résultats, la victoire masculine est revenue à Frédéric Tranchant, bouclant l'épreuve en 2h23mn42s, battant le record du parcours, et devançant l'italien Daniel Antonioli et le français Anthony Felber. Coté féminin, c'est la suédoise Tove Alexandersson qui s'est imposée, en 2h42mn23s (et vingt et unième temps scratch), devant les françaises Blandine l'Hirondel et Iris Pessey. La victoire de Fred Tranchant vient faire écho à sa seconde place à Sierre Zinal, juste derrière un certain Kilian Jornet.

Cette édition a été un véritable casse-tête pour les organisateurs et les quelques 100 bénévoles, soumis aux aléas des décisions gouvernementales et préfectorales. Certes, certains riverains de la course ont pu subir quelques désagrément : l'édition 2021, déjà en préparation, viendra corriger ces petits bémols. Il se murmure déjà qu'elle devrait proposer un nouveau plateau d'exception pour la Skyrace, et une toute nouvelle course sous la forme d'un mini-trail vertical entre Villard-Saint-Christophe et la Croix de Gouret. On croise les doigts pour que l'événement puisse bénéficier des circonstances favorables qu'il mérite !



Crédit photos : Tanguy Carrier, Justin Galant, Trail magazine / Consultant : Olivier Coudert

PLANTATION DE FRUITIERS

A La Sainte Catherine tout bois prend racine !

49 arbres plantés sur les espaces verts publics de la commune !

Des pommiers, des poiriers, des pruniers, des abricotiers, des cerisiers et des pêchers. Un projet éco-responsable dans l'esprit de la transition écologique en vue de créer du lien social intergénérationnel sur la commune.

L'idée initiale était d'organiser un "chantier participatif" où élus et habitants auraient pu travailler ensemble la terre et se retrouver après les travaux autour d'un repas convivial. Mais le confinement ne l'a pas permis !



Certains passants, curieux, ont pu profiter de cette matinée pour se rencontrer et faire part de leur enthousiasme pour cette idée nouvelle. D'autres n'ont pas résisté à l'envie de prendre la pelle et le râteau pour aider !

Le chantier a débuté tôt le matin et s'est déroulé tout au long de la journée :

- ◆ A Tors Font Giron, sous les molochs le long de la route qui mène à la salle des fêtes. 10 arbres ont été plantés, **des cerisiers** Napoléon ; **des pruniers** Prince Englebert Rouge, Bonne de Bry Rouge, Quetch précoce de Zimmer; des abricots Bergeron; **des pommiers** Double Rose Précoce, Franc Roseau, Pommier des Moissons.
- ◆ Aux Clos, derrière les molochs 2 arbres ont été plantés: **des pommiers** Largeau et **des pruniers**.
- ◆ Aux Clos autour de l'espace de jeux des enfants 24 fruitiers ont été plantés : **des pommiers** Reinette d'Armorique, Nationale, Saulce Grise, Reine des Reinettes, Pommier des Moissons, Double Rose et Pommier Précoce ; **des poiriers** Beurre d'Arremberg, Harrow Sweet, Beurre Giffard, Beurre Hardy ; **des pruniers** St Michel, Early Laxton ; **des pêchers** Nectarine Cerise, Amsden, Sanguine ; **des cerisiers** Merveille de St Genis Lavac ; **des abricotiers** Bergeron, Hargrand, Duchamp.

Mercredi 11 novembre à Saint-Honoré Village, le maire a déposé comme la tradition le veut, la gerbe sur le "Monument aux morts". Ce geste symbolique a été accompagné par une plantation de 2 arbres fruitiers en dessous de l'église en hommage pérenne à nos morts.

Jeudi 12 novembre, les enfants de l'école ont eu la joie, eux aussi, de planter 5 arbres dans les cours de leurs écoles et 3 arbres dans le parc de la mairie. Ainsi, les enfants se réjouissent d'avance de pouvoir croquer les premières pommes et les enseignants sont heureux d'avoir un projet pédagogique qui valorise le travail autour du cycle de la nature pour bientôt proposer à leur élèves une compote 100% locale.

Un projet sponsorisé à 80% par des entreprises locales

Nous tenons à remercier tout particulièrement les entreprises locales qui ont financé et participé gracieusement à cette belle journée :

- ◆ La SCIC Atticora a fourni 49 arbres produits à Estrablin (38) chez un pépiniériste installé en agriculture biologique.
- ◆ L'entrepreneur Alex Gaiola a creusé les trous à l'aide de sa mini-pelle
- ◆ Le GAEC Lou Bayou nous a accompagné toute la journée avec le manitou pour charrier le fumier et les pierres
- ◆ La scierie Bottarel a fourni les liteaux. Nous avons choisi d'utiliser des bois naturellement résistant et provenant de forêt locale pour protéger nos arbres.



La commune a acheté les piquets en châtaignier à la scierie du plateau "Champolion" et va équiper les arbres de protections contre les rongeurs.

Grâce à un effort collectif, chacun aura la chance dans quelques années de pouvoir déguster des fruits « made in » Saint Honoré. Ce projet sera poursuivi dans les autres hameaux.

La prochaine étape est d'organiser et de piloter un collectif d'habitants bénévoles autour de ces vergers. Alors si vous souhaitez vous impliquer ou organiser des ateliers (taille, entretien, récolte, transformation etc..), rapprochez-vous de la commission « Agriculture-Environnement et Espaces Verts » et discutons-en !

Maintenant nous devons prendre soin de nos arbres et penser à l'arrosage régulier pour que les racines prennent vie !

C'ÉTAIT HIER : PONTCHARRA

Bien caché par le bocage matheysin et ses marais, Pontcharra laisse apercevoir, par-ci par-là aux promeneurs, des toits marrons, gris, des façades claires ou d'anciens murs en ruine.

Cet hameau calme et accueillant est composé d'un bassin salvateur lors des chaudes journées d'été et d'un ruisseau « la Mouche » descendant de Clos de Mouche aux eaux impétueuses en période hivernale.



Pontcharra est le hameau le plus bas de Saint-Honoré avec ses 900 m d'altitude, limitrophe avec la commune de La Mure. Il est constitué de cinq feux, treize âmes toutes générations confondues.

Actuellement Pontcharra accueille des résidences principales. Mais il fut au Moyen-Age un lieu de charité et de pauvreté. Seul le champ « Les Chapelles » évoque encore cette lointaine histoire.

Il ne reste en effet aucune trace apparente de son hôpital, de sa chapelle Sainte Catherine, de son cimetière et de son domaine fondé par les Guigues. Pourtant, ce passé mérite d'être connu.

Non loin de la voie royale, « l'hôpital de Pontcharra » était une maison destinée à recueillir les pauvres, les malades, les vieillards, les enfants abandonnés ou orphelins, tous gens sans travail ou ressources.

À tous ceux-là, un abri temporaire ainsi qu'un lit leur étaient offerts, puis une légère aumône leur était remise.

C'est aussi en ce lieu que les lépreux furent soignés lors d'une grande épidémie.

L'hôpital a prospéré et s'est agrandi rapidement grâce à la générosité des seigneurs et aux donations des particuliers .

Mais au 15^{ème} siècle , les biens tombent en ruine, les terres restent en friche et les offices et hospitalités cessent malgré une intervention papale. Le domaine est alors rattaché à celui de Tors.

Pontcharra a pour racine latine pons caralis, qui signifiait « le pont où passe un char ». En effet il y avait un pont romain, où passaient les véhicules de l'époque, chars, carrioles, diligences.

Ce pont fut détruit par une crue à la fin du XX^{ème} siècle et un autre fut reconstruit sur le même emplacement.

Entouré par son bocage, le petit hameau abrite une riche biodiversité avec une flore et une faune caractéristiques de ce type de biotope.

Les nombreux oiseaux, du gobemouche au héron cendré, y trouvent refuge et certains migrateurs comme les grives ou les pigeons ramiers se sédentarisent l'hiver.

Les hirondelles sont de retour, pour le grand bonheur des habitants et des promeneurs.



Au sol, les animaux sont nombreux et trouvent leur substance dans les parcelles cultivées.

Des chevreuils s'invitent régulièrement dans les jardins non clos. Martres, renards, sangliers, lièvres hôtes plus discrets, se laissent surprendre.



Et depuis peu le loup rôde ,,,



On vous a fait découvrir cet hameau un peu mystérieux mais savez-vous que ce n'est pas le plus petit de la commune ?



SAINT-HONORÉ RACONTÉ PAR NOS AÎNÉS

Le contexte sanitaire ne nous a pas permis de venir à votre rencontre. Nous espérons pouvoir le faire pour le prochain numéro. Nous avons déjà une volontaire !

Nous recherchons d'autres « mémoires » pour nous parler de la vie passée de Saint Honoré !

Photos à l'appui ! Merci de prendre contact avec la Mairie dès à présent.

INFORMATIONS

Rappel de quelques règles

Travaux bruyants

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Le week-end, les travaux bruyants en extérieur sont autorisés :

- les samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h.

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Brûlage des végétaux

L'arrêté préfectoral n° 2013-322-0020 du 18 novembre 2013 s'applique aux incinérations des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, quelle que soit leur teneur en humidité, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel. Il couvre les incinérations des végétaux issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.

Le brûlage de ces déchets végétaux est **INTERDIT** en tout temps sur l'ensemble du département de l'Isère, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.

La destruction de ces déchets, individuels ou collectifs, à l'aide d'incinérateurs ou de tout autre dispositif équivalent, est également interdite en dehors des installations autorisées au titre de la réglementation des installations classées. Ne sont pas concernés par cette interdiction, les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle.

Déchets

L'emplacement des containers de déchets recyclables (verre, papier, plastique) n'a pas été prévu pour

servir de dépôts de déchets. Des bennes sont prévues à cet effet à la déchetterie communale située à Fugières.

Sécurité routière

Le problème de vitesse excessive est récurrent sur notre commune. Nous demandons à chacun d'être vigilant lors de la traversé des hameaux et de respecter les limitations de vitesse. Un peu de civisme de la part de chacun est un pas vers une commune plus sereine.

Par arrêté du Maire, nous vous rappelons qu'il est interdit de circuler à pied ou en voiture sur le lac Charlet, gelé en période hivernale ou de pratiquer tous sports (ski, patin, etc...) pour des raisons évidentes de sécurité.

Assistantes maternelles agréées sur la commune

GUILLOT Claudine	Fugières 38350 SAINT-HONORÉ / 04.76.81.23.44
SIGAUD Elisabeth	Fugières 38350 SAINT-HONORÉ / 04.76.81.08.75
VUILLERMOZ Sarah	Fugières 38350 SAINT-HONORÉ / 07.61.97.07.00

Déneigement

L'hiver arrive et celui-ci entraîne des gênes pour nous tous.

Nous habitons en montagne et un minimum d'équipement sur nos véhicules est nécessaire ainsi qu'un peu de savoir vivre et de solidarité.

Nous vous rappelons que pour que le service de déneigement se passe

dans de bonnes conditions, si possible : que chacun gare son véhicule dans sa propriété et ne gêne pas le passage de l'engin de déneigement, ne pas rejeter la neige sur la voirie car celle-ci une fois damée, il s'avère impossible de racler la rue correctement.

Si ce n'était le cas, le personnel est en droit de ne pas passer afin d'éviter tout incident ou accrochage.

Nous vous rappelons que la Commune est étendue et qu'il n'est pas possible d'être partout à la fois.

Merci de votre compréhension.

Nuisances

Le Maire rappelle que les administrés victimes de nuisances de voisinage (bruit, musique, animaux domestiques et/ou de compagnie...) doivent impérativement le signaler à la Gendarmerie de La Mure afin qu'elle puisse intervenir.

La Brigade travaille conjointement avec la Mairie et est à l'écoute de toute la population.

Nous comptons sur la citoyenneté de chacun pour que notre belle commune garde son calme et sa sérénité.

Rappel : Lors de la location des salles communales (salle des fêtes et salle associative), les nuisances sonores et/ou feux d'artifice sont interdits par respect pour les riverains et risques d'accidents (sauf évènement couvert par la commune).

Divagation de chiens

Depuis quelques temps, la mairie reçoit bon nombre de plaintes concernant la divagation de chiens (chiens agressifs sur la voie publique).

Nous rappelons qu'il est « interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité » (Art.L.211-19-1 du code rural). Tout animal de compagnie trouvé en état de divagation peut être conduit en fourrière. De même, toutes déjections sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics ou encore les espaces de jeux pour enfants sont interdites, et ce, afin de respecter l'hygiène publique. Si le propriétaire ou le possesseur

de l'animal de compagnie en question ne les enlève pas, alors il commet une infraction sanctionnée par une amende de 68 euros (contravention de 2^{ème} classe). Le maire organise librement l'entretien de sa commune et peut "réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, de quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies" (article L. 2212-2 du Code général des collectivités territoriales).

Nous faisons appel à votre bon sens et à votre savoir vivre. Merci d'être plus vigilant pour le bien être de tous.

Recensement militaire

Pour l'année 2021, le recensement concerne tous les jeunes gens nés en 2005.

Ceux nés en janvier, février, mars doivent se faire recenser à partir de la date anniversaire et avant le 31 mars.

Ceux nés en avril, mai, juin avant le 30 juin

Ceux nés en juillet, août, septembre avant le 30 septembre.

Ceux nés en octobre, novembre, décembre doivent avant le 31 décembre.

Se présenter à la Mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement sera remise.

Permanences Ageden

Service Info Energie : des conseils gratuits pour maîtriser vos dépenses énergétiques !

Venez profitez des permanences mises en place sur le territoire.

Le Service Info Energie en Isère apporte aux citoyens un conseil indépendant et un accompagnement personnalisé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Ce service est gratuit, il est porté par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole grenobloise (ALEC) et l'AGEDEN et financé par l'ADEME, la Région et le Département.

Pour faciliter l'accès à ce service, la Communauté de Communes de la Matheysine a mis en place une permanence de proximité sur le territoire.

Vous pouvez d'ores et déjà demander un rendez-vous en contactant le 04 76 14 00 10.

Adresse et planning des permanences : **Direction Economie Emploi de la Communauté de Communes de la Matheysine / Matheysine Développement - 20 rue du Génépi – 38 350 La Mure**
Un mercredi par mois de 9h00 à 13h00 (RDV d'une heure)

Les Conseiller.ère.s Info Energie vous conseilleront notamment sur :

vos projets de construction ou de rénovation énergétique ;

les aides financières qu'elles soient nationales ou locales ;

le choix d'un professionnel qualifié pour le projet ;

les gestes économes qui concourent à réduire les consommations d'énergie et à faire baisser la facture.

Pour plus d'informations : www.infoenergie38.org



Direction des Finances Publiques



FINANCES PUBLIQUES

Pendant la nouvelle période de confinement liée à la crise sanitaire du Covid-19 décidée par le Président de la République jusqu'au 1^{er} décembre 2020, les services de la Direction départementale des Finances publiques de l'Isère restent ouverts au public exclusivement sur rendez-vous.

Les usagers peuvent contacter la Direction départementale des Finances publiques de la manière suivante :

- Pour prendre un rendez-vous téléphonique avec un agent des finances publiques, ils peuvent se connecter sur le site internet www.impots.gouv.fr – Mon espace Particulier ou Professionnel – Mes contacts.
- Pour tout renseignement fiscal d'ordre général, ils peuvent contacter le 0809 401 401 (appel non surtaxé).
- Pour payer en carte bleue ou en espèces (au maximum 300 euros), ils peuvent se rendre chez un buraliste agréé.

Chaque territoire peut présenter des caractéristiques propres justifiant dérogation au principe ainsi défini.

État civil

NAISSANCES :

Lola MISCORIA est née le 17 novembre 2020. Nous lui souhaitons la bienvenue.

BON À SAVOIR

Brigitte Debut
Créatrice de bijoux fantaisie
07 81 77 13 99
deuxperlesplusloin@gmail.com
www.deux-perles-plus-loin.fr

Deux perles plus loin..

RUCHER DES
carcaris
Producteur de miel et d'œufs

MARCHÉ À LA FERME
SAMEDI
DE 10H À 12H



Retraits Appelez-nous!
Commandes 06 49 24 65 34
Livraisons 07 61 97 07 00

Sarah & Fred 134 Rue des Douves à Fugères www.rucher-des-carcaris.fr

TAXI
de Laffrey

Valérie :
06 37 95 15 57
taxidelaffrey@gmail.com
Valérie Brun-Picard
39 Les Bruyères
38350 Saint-Honoré (1500)

ETAMINE
Jardinier - Paysagiste

Entretien raisonné et création de jardins
Aménagement de terrasses et balcons
Création de jardinières et mobiliers de jardin
bois/acier

Thibault Schricke
06.31.77.10.18
etamine@ecomail.fr

Tors, le village
38-Saint Honoré

la Rebiole
Sébastien Badet
Artisan Boulanger et Cuisinier

**PAIN AU LEVAIN,
CUIT AU FEU DE BOIS**

BISCUITS

SERVICE TRAITEUR

04.76.30.34.05 contact@rebiole.fr
+ d'infos sur www.rebiole.fr

CATHERINE PRIMEUR

06.30.06.50.96 06.78.81.18.96

LIVRAISON

Mardi, Mercredi et Jeudi
Selon les semaines

JE DONNE ma vieille voiture

JE GAGNE un crédit ou une réduction d'impôt*

JE SOUTIENS L'EMPLOI

jedonne@aide-auto.com
06 73 69 17 56
... tout sur
aide-auto.com
Location sociale de véhicules pour
l'insertion professionnelle

GRANT PIZZAS
06 10 47 06 63

38350 La Salle en Beaumont

Pizzas 10 € - 25 € les 3

Vendredi soir > St Pierre de Mearoz
Samedi soir > Corps (parking RN 85 station service)

Imprimé par nos soins

Aux Délices Murois
Boulangerie Pâtisserie

F. Vincent
16 Bis Rue des Alpes
38350 La Mure
Tel : 04 76 81 08 07

Tournée organisée le dimanche

Le jeudi à SAINT HONORE
sur le parking des Auches.



TROUSSIER-CURT AB
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**Votre viande de boeuf,
de veau et d'agneau en direct**

Présent le dimanche matin
sur le marché de Pierre-Châtel

TORS - 38350 SAINT-HONORÉ - Tél. 04 76 81 11 48

**Vente de viande de veau en direct du
producteur en Matheysine**

Joël Guillot



Pour vos réservations et plus de renseignements
je suis disponible au 06/75/05/09/42 ou
par mail à guillotjoel@gmail.com

DRIVE



FERMIER

Éleveurs de père en fils depuis 1915, le GAEC de FUGIÈRES est heureux de pouvoir maintenant vous accueillir dans son nouveau magasin à la ferme.

Nous vous proposons notre viande bovine et de veaux élevés sous la mère, des bocaux et prochainement des plats cuisinés à base de produits locaux.

Passer commande sur notre site Internet et réserver votre créneau horaire sur notre drive fermier : gaec-de-fugieres.fr.

Jours et horaires d'ouverture:

Mardi et samedi: 16 h - 19 h / Vendredi: 14 h - 19 h
Téléphone 06 70 95 52 48

Joël Guillot vous propose sa **viande de veau de lait croisés charolais élevé de manière traditionnelle** (le veau se nourrit uniquement en tétant sa mère). Vente sous forme de colis de 8Kg environ, la viande découpé est emballé sous vide. Le colis se compose de : Un rôti premier (quasi ou noix), un rôti d'épaule, un rôti du collier, deux kg d'escalopes et côtes, trois kg de blanquettes. N'hésitez pas, pour vos réservations et plus de renseignements, je suis disponible au 06/75/05/09/42 Ou par mail à guillotjoel@gmail.com



*Vous souhaitez que votre activité figure sur cette page ?
N'hésitez pas à nous contacter par mail :
Mairie.saint.honore@wanadoo.fr*

IsereAdom

Trouver de l'information sur le bien-vivre à domicile !

Lorsqu'on est en perte d'autonomie, fragilisé par l'âge ou la maladie, ou tout simplement désireux de prendre soin de soi, trouver des informations sur les aides et les services dont on a besoin peut s'avérer complexe...

Depuis le 15 novembre 2017, le Département de l'Isère met à disposition des usagers un **site internet isereadom.fr**, et un **Numéro Vert gratuit** d'information et d'orientation vers les services relatifs au bien-vivre à domicile : 0800 38 00 38.

Au cœur de ce dispositif, un annuaire recense les services d'aide à domicile, Points Info Autonomie, associations, artisans... qui interviennent pour adapter le logement, livrer des repas, aider au montage de dossiers, apporter un répit à l'aidant, etc.

isère
LE DÉPARTEMENT



Fosse septique et problème d'assainissement

En cas de problème d'assainissement, vous pouvez contacter le SIAJ (Syndicat Intercommunal des Assainissements de la Jonche) au 04.76.30.31.75.

En cas de problème de fosse septique, vous pouvez contacter la société SARP :



SARP
Centre Est
Agrément ANC
Entreprise Agréée pour la réalisation des vidanges et des installations non Collectives

AGENCE DE LA MURE
SUR VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT...

- DÉBOUCHAGE D'URGENCE
- CURAGE DE CANALISATIONS
- ENTRETIEN/POMPAGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES BACS À GRAISSE
- INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX
- NETTOYAGE/DÉGAZAGE ET NEUTRALISATION DE VOS CUVES DE FIOUL
- CONTRATS DE MAINTENANCE

L'assainissement au sens propre...

Interventions
24h/24 - 7j/7



SARP
Centre Est
Particuliers - Collectivités - Industriels

Interventions
24h/24 - 7j/7

AGENCE DE LA MURE

Tel 04 76 68 78 54
Fax 04 76 68 71 57

sarpce.grenoble@groupe-sarp.com

Déclaration annuelle de ruches du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,

La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,

La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

À NOTER : Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre).

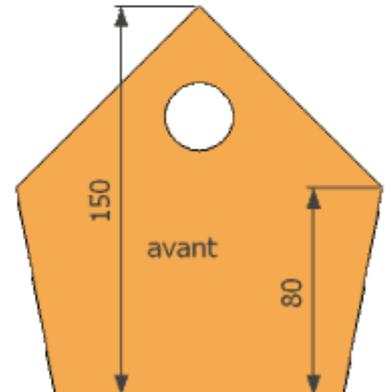
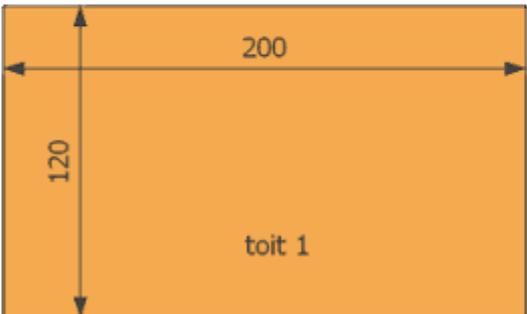
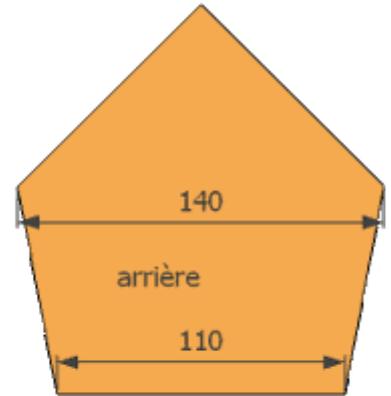
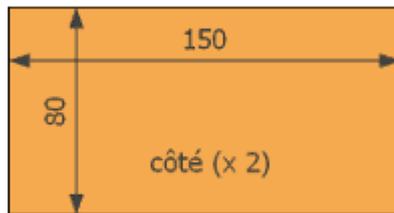
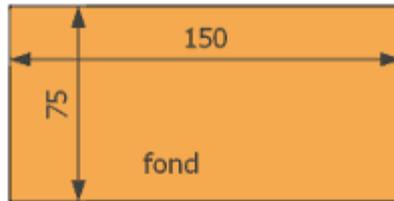
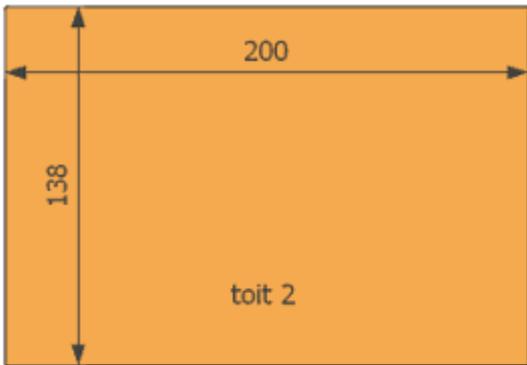
COIN DÉTENTE : SPÉCIAL NOËL

Les charades de Noël

1. Mon premier est une consonne, mon deuxième est une note de musique, mon tout s'offre à Noël.
2. Mon premier se trace souvent avec un crayon et une règle, mon deuxième veut dire « non » en anglais, mon tout transporte le Père Noël.
3. Mon premier est une plante que l'on cueille souvent à Noël, mon deuxième est un préfixe qui indique une répétition, mon troisième veut dire « pays » en allemand, mon tout décore les sapins de Noël.
4. Mon premier est un synonyme de « morceau », mon deuxième est une consonne, mon tout s'allume à Noël.
5. Mon premier est une voyelle, mon deuxième est une couleur, mon tout est une saison.
6. Mon premier est un possessif féminin, mon deuxième se mange à tous les repas, mon tout est un des symboles de Noël que les enfants prennent plaisir à décorer.
7. Mon premier veut dire « non » en anglais, mon deuxième est un pronom personnel féminin, mon tout se fête le 25 décembre.

Réponses : 1. cadeau (k-do) - 2. traîneau (trait-no) - 3. guirlande (guir-land) - 4. bougie (bout - j) - 5. hiver (i) - 6. sapin (sa pain) - 7. Noël (no - elle)

Les jeux de Noël : labyrinthe et bricolage



INFOS PRATIQUES

Secrétariat de Mairie :

Le secrétariat de mairie est ouvert :

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	8 H 30 - 12 H 00	Fermé
MARDI	8 H 30 - 11 H 30	Fermé
MERCREDI	Fermé	14 H - 17 H 30
JEUDI	8 H 30 - 11 H 30	Fermé
VENDREDI	Fermé	14 H 00 - 18 H 00

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.



L'ÉQUIPE MUNICIPALE VOUS SOUHAITE D'EXCELLENTES FÊTES DE FIN D'ANNÉE ET UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2021 !

PRENEZ SOIN DE VOUS ET DE VOS PROCHES !

**Mairie de Saint-Honoré -
Fugières - 6 Rue des Douves - 38 350 SAINT-HONORÉ
Tél. 04 76 81 08 36 - Fax 04 76 30 99 36
Courriel : mairie.saint.honore@wanadoo.fr
[http: www.saint-honore-mairie.fr](http://www.saint-honore-mairie.fr)**

**Retrouvez nous aussi sur Facebook :
<https://www.facebook.com/Mairie-de-Saint-Honoré-104228174723650>**

Saint-Honoré Infos - Tirage 450 exemplaires - Responsable de la rédaction : Jean-Luc MICHON
Elaboration et mise en page : Anne-Marie FAUVEL
Ont contribué à la rédaction de ce bulletin tous les membres de la Commission Communication
Photos : Commune de Saint-Honoré, X, droits réservés. Imprimeur : Subliminalpes